

---

## INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

---

### EN MATIERE DE DURABILITE

---

Conformément au Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit Règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la Financière Meeschaert met à votre disposition une information précontractuelle relative aux différents produits et services qu'elle propose.

L'objectif est de renforcer la transparence sur la manière dont la Financière Meeschaert intègre les risques pertinents en matière de durabilité, importants ou susceptibles de l'être.

Meeschaert Gestion Privée et Meeschaert Family Office sont des marques commerciales de Financière Meeschaert.

---

### QU'EST-CE QUE LE RISQUE DE DURABILITE

---

Un risque en matière de durabilité ou risque ESG est un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle sur la valeur de l'investissement.

Un risque en matière de durabilité peut avoir différents types d'origines possibles :

- Des externalités environnementales négatives (exemple : sécheresse, inondations, dangers biologiques...)
- Des facteurs endogènes à l'activité ou, en d'autres termes, les conséquences de l'impact de l'émetteur sur les facteurs E, S ou G.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et de durabilité peuvent avoir des effets significatifs sur la valeur des entreprises et de leurs titres sélectionnés.

---

### CHOISIR UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE

---

Certains investissements peuvent faire la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales, alors que d'autres ont un objectif d'investissement durable.

Vous êtes donc invité à vous reporter aux informations disponibles dans la notice d'information, les conditions générales du contrat ou le document d'information précontractuel de chaque d'investissement afin d'identifier :

- La manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du support
- L'évaluation des incidences probables des risques de durabilité sur le rendement du support

Des informations complémentaires sont également disponibles dans le document d'information précontractuel, notamment le prospectus, de chaque investissement :

| Lorsque l'investissement fait la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement (UE) 2019/2088, son document d'information précontractuel indique notamment :

- La manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du support d'investissement sont respectées

- Si un indice de référence est désigné, la manière dont cet indice est adapté aux caractéristiques environnementales ou sociales du support d'investissement et l'endroit où trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de cet indice, le cas échéant

| Lorsque l'investissement a un objectif d'investissement durable au sens du Règlement (UE) 2019/2088, son document d'information précontractuel indique notamment :

- La manière dont l'objectif d'investissement durable du support d'investissement doit être atteint
- Si un indice de référence est désigné, notamment un indice « transition climatique » ou « accord de Paris » au sens du Règlement (UE) 2019/2089, la manière dont cet indice est aligné sur l'objectif d'investissement durable du support d'investissement, pourquoi et comment cet indice diffère d'un indice de marché large et l'endroit où trouver la méthodologie utilisée pour le calcul de cet indice, le cas échéant

La Financière Meeschaert prend ces facteurs en considération, au même titre que les indicateurs financiers traditionnels, pour obtenir une vision plus complète de la valeur, du risque et de la performance potentielle des investissements.

## **GESTION SOUS MANDAT**

La Financière Meeschaert rend un service de gestion sous mandat qui n'a actuellement pas pour objectif l'investissement durable ou la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales.

Cependant, afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, elle intègre dans son dispositif de sélection une gamme de fonds ISR gérés par sa filiale Meeschaert Asset Management.

La politique de prise en compte du risque de durabilité de Meeschaert Asset Management est disponible sur son site internet : [asset-management.meeschaert/informations-reglementaires](https://asset-management.meeschaert/informations-reglementaires)

Par ailleurs, en accord avec ses engagements, Financière Meeschaert travaille actuellement à l'élaboration d'une offre de gestion durable qui résultera des critères suivants dans la sélection de fonds :

- Suivi des labels ISR ou autres
- Due diligence auprès des émetteurs sur l'utilisation du filtre ESG dans leur politique d'investissement
- Suivi de la note ESG Morningstar

Ces nouveaux profils d'investissement visent à prioriser des produits responsables intégrant les risques en matière de durabilité. C'est dans ce contexte que la Financière Meeschaert s'inscrit dans cette volonté d'une finance durable.

## **CONSEIL EN COMPTE TITRES**

La Financière Meeschaert, en qualité de prestataire de services en investissement, est amenée à fournir à ses clients des conseils en investissement. Le conseil consiste à fournir, soit à sa demande, soit à l'initiative de la Financière Meeschaert, une recommandation personnalisée, c'est à dire présentée comme adaptée au client en raison de sa qualité d'investisseur et fondée sur l'examen de sa situation propre, sur la réalisation d'une transaction portant sur un ou plusieurs instruments financiers particuliers.

A ce jour, l'appétence des clients en matière de finance durable n'est pas mesurée. En effet, la réglementation européenne en matière de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans le domaine des services d'investissement est encore en cours de définition.

Toutefois, afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, Financière Meeschaert sélectionne une gamme de fonds responsables qui intègrent les enjeux Environnementaux et Sociétaux (ISR). Les conseillers de Financière Meeschaert sont, par conséquent, en mesure de recommander des supports d'investissement durable qui intègrent nativement des critères « ESG » ou labellisés ISR.

---

## **CONSEIL EN ASSURANCE**

---

La Financière Meeschaert, en qualité d'intermédiaire en assurance, rend un conseil en assurance.

Les contrats proposés par les conseillers, conformément au profil de risque du client, sont soumis à différents risques de durabilité par l'intermédiaire des supports d'investissement qu'ils proposent, quel que soit le mode de gestion retenu.

Les contrats multi-supports proposés par les conseillers offrent au moins un support en unité de compte ayant obtenu le label ISR, créé et soutenu par le ministère des Finances. Le label ISR constitue un repère pour les clients souhaitant participer à une économie plus durable.

Financière Meeschaert attire l'attention de ses clients sur le fait que le portefeuille d'investissement reste malgré tout exposé aux risques de durabilité. Quel que soit le support d'investissement, différents événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) pourraient survenir et avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur des investissements.

---

## **LA POLITIQUE DE REMUNERATION DES COLLABORATEURS**

---

La Financière Meeschaert a mis en place une politique de rémunération des collaborateurs qui interdit notamment tout intéressement direct du collaborateur au succès d'une transaction spécifique. Par conséquent, elle ne favorise jamais la réalisation d'investissement ou de conseils sur des produits ayant une incidence négative sur le risque de durabilité par rapport aux produits limitant leur impact sur ces derniers.